

Charente-Maritime : à La Flotte-en-Ré, la statue de la Vierge devra bien être déplacée

La statue devra quitter son emplacement, avenue du 8-Mai, début septembre 2022 au plus tard. © Crédit photo : Jocelyne Bargain
Sud Ouest Par Vincent Buche - Publié le 03/03/2022 à 14h01 - Mis à jour le 03/03/2022 à 18h28

Le tribunal administratif a donné gain de cause ce jeudi 3 mars à la Fédération de la Libre Pensée 17 qui exigeait le retrait de l'espace public du monument

Six mois : c'est le délai que les juges du tribunal administratif de Poitiers ont accordé jeudi 3 mars à la commune de La Flotte-en-Ré pour déménager une statue de la Vierge Marie implantée sur le domaine public, avenue du 8-Mai-1945. Cette statue avait été gravement endommagée en mai 2020 [à l'occasion d'un accident de la circulation](#). La commune l'avait [alors fait restaurer](#) puis réinstaller sur son piédestal, en décembre 2020

Le tribunal [avait été saisi par la Fédération de la Libre Pensée](#) de Charente-Maritime en début d'année au nom du respect de la laïcité. Le tribunal, suivant les conclusions du rapporteur public à l'audience du 3 février, a fait application de la loi de 1905 portant sur la séparation des Églises et de l'État, et appliqué en cela la jurisprudence du Conseil d'État.

Un caractère religieux

Les juges relèvent que la statue a été érigée bien après la loi de 1905, puisqu'elle date de 1945. Installée à l'origine dans un jardin privé par une famille en remerciement du retour d'un père et de son fils de la Seconde Guerre mondiale, la statue avait été offerte à la commune et implantée au carrefour actuel en 1983.

Le tribunal estime que cette statue de la Vierge revêt un caractère religieux et ne peut être regardée comme un monument participant de l'histoire locale, comme le soutenait la commune. La statue doit donc quitter l'espace public avant début septembre 2022.

SUR LE MÊME SUJET : [Île de Ré : la polémique autour de la statue de la Vierge fait parler les Flottais](#)

La Libre-Pensée 17, association de défense de la laïcité, a saisi la justice pour interdire la réinstallation de la statue de la Vierge sur le domaine public. Les Flottais réagissent

Les juges n'ont cependant pas assorti leur décision d'une astreinte par jour de retard, que réclamait l'association requérante.

Pas de sentiment de triomphalisme

Contacté, Claude Biardeau, président de la Fédération Libre Pensée 17, fait savoir qu'aucun sentiment de triomphalisme ne ressort à l'annonce de la décision. « Nous regrettons d'en être arrivés à saisir la justice car c'est normalement le maire, de son propre chef, qui aurait dû procéder au déplacement de la statue sur un emplacement privé. L' élu n'a pas voulu appliquer la loi », explique-t-il, ajoutant que les arguments de Jean-Paul Héraudeau en faveur du patrimoine étaient infondés, l'installation de la statue datant d'après-guerre.

Après avoir reçu un torrent d'injures, l'association dénonce un battage médiatique ainsi qu'une manipulation politique de la part de l'extrême droite. « Il y a une très forte tradition de la Libre Pensée à la Flotte. Nous avons reçu beaucoup de messages de partisans à l'action menée. Nous sommes navrés que des habitants aient pu être heurtés mais il est tout à fait possible de trouver un lieu privé sur lequel installer la statue, et qui soit visible de tous », conclut Claude Biardeau.